



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de l'assemblée régulière ajournée du Conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue **lundi le 22 mars 1999 à 19h30**, à l'hôtel de ville, 21 rue de L'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de monsieur le maire, Michel Tartre.

Étaient présents :

Monsieur le maire,	Michel Tartre
Madame la conseillère,	Micheline Lévesque Lynn Legault-Niemi
Messieurs les conseillers,	Jacques Sirois Daniel Lauzon Benoit Aumais Hubert Leduc
Monsieur le secrétaire-trésorier,	Guy A. Paquette

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

99-03-50 RÉOUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 9 MARS 1999

Il est proposé par le conseiller, Hubert Leduc, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu de rouvrir l'assemblée régulière ajournée du 9 mars 1999.

ADOPTÉE

99-03-51 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller, Benoit Aumais, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

99-03-52 ENGAGEMENT D'UN HORTICULTEUR

Le comité de sélection formé de Micheline Lévesque, conseillère et agronome, Benoit Aumais, conseiller et personne ressource, ainsi que Claude Levesque, directeur du service, recommande l'engagement de monsieur Daniel Godin.

Par conséquent, il est proposé par la conseillère, Micheline Lévesque, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu d'engager monsieur Daniel Godin, conformément à l'article 4.03 de la Convention collective de travail en vigueur.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

99-03-53

ENGAGEMENT D'UN JOURNALIER

Le comité de sélection, formé du comité patronal et du directeur du service, a complété ses travaux. Vingt-cinq (25) curriculum vitae ont été déposés suite à l'ouverture du concours, fait par des avis publics dans trois (3) journaux. Quatre (4) candidats ont été reçus en entrevue. Deux (2) ont été évalués par un expert sur la chargeuse pelleteuse et l'épandeuse à sel de la Municipalité.

Par conséquent, il est proposé par le conseiller, Benoit Aumais, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu d'engager monsieur Martin Letarte, en tant que journalier et ce, conformément à l'article 4.02 de la Convention collective de travail en vigueur.

ADOPTÉE

99-03-54

ENGAGEMENT D'UN DIRECTEUR DE LA GESTION DU TERRITOIRE

Le comité patronal ayant complété ses travaux samedi le 20 mars, il est proposé par le conseiller, Benoit Aumais, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu d'engager monsieur Yves Cossette, au poste de directeur de la Gestion du territoire, selon les conditions d'engagement jointes à ce rapport et déposées aux archives de la Municipalité.

ADOPTÉE

99-03-55

RUE PICASSO – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE POUR TERMINER CETTE RUE

CONSIDÉRANT qu'une première entente avait été signée au mois de septembre 1997, pour viabiliser 21 lots;

CONSIDÉRANT que les travaux de pavage, de bordure et d'éclairage ne seront complétés que le 15 juin 1999;

CONSIDÉRANT que ce sont des délais trop longs;

CONSIDÉRANT la demande des promoteurs pour viabiliser 12 lots additionnels;

CONSIDÉRANT les modifications contenues dans la nouvelle entente, à savoir : les nouveaux articles numéros 1, 3 et 5.

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller, Benoit Aumais, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu que le préambule fasse partie intégrante de cette résolution et d'approuver la nouvelle entente qui précise bien l'échéancier des travaux, ainsi que d'autoriser le maire et le secrétaire-trésorier à signer cette entente pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE

résolution
rescindée
voir réso.
99-04-72



No de résolution
ou annotation

99-03-56

AVIS DE MOTION - BOISÉ DE L'ÎLE, RÉGLEMENT DE DRAINAGE

Le conseiller, Hubert Leduc, annonce qu'un règlement pour décréter les travaux de drainage du projet domiciliaire Boisé de l'Île Phase I et II, sera déposé lors de la prochaine assemblée du Conseil pour y être adopté.

99-03-57

BOISÉ DE L'ÎLE PHASE II – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE

Suite à la décision des propriétaires de compléter la Phase II du projet Boisé de l'Île, il est proposé par le conseiller, Benoit Aumais, appuyé par le conseiller, Hubert Leduc et résolu d'autoriser le maire et le secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité, l'entente pour réaliser la Phase II de ce projet, en tenant compte du drainage décrété par un règlement.

ADOPTÉE

99-03-58

AVIS DE MOTION - AQUEDUC ET ÉGOUT SANITAIRE ET PLUVIAL SUR LA 51^E AVENUE

Le conseiller, Daniel Lauzon, annonce qu'un règlement pour décréter le prolongement des réseaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial sur la 51^e avenue, sera déposé lors d'une prochaine assemblée du Conseil afin d'y être adopté.

99-03-59

AVIS DE MOTION - RÉGLEMENT CONCERNANT LA NOMINATION DU DIRECTEUR-GÉNÉRAL DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Le conseiller, Benoit Aumais, annonce qu'un règlement pour ajouter aux pouvoirs et obligations du secrétaire-trésorier, ceux prévus dans l'article 212-1 du Code municipal, sera déposé lors d'une prochaine assemblée.

99-03-60

PROJET DOMICILIAIRE « LA MARINA » - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN ACTE DE TRANSFERT DE TITRES

Les travaux réalisés, suite à des ententes conclues, sont terminés et approuvés; il est donc proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Benoit Aumais et résolu d'autoriser le maire et le secrétaire-trésorier à signer, à titre gratuit, pour et au nom de la Municipalité, le transfert des lots suivants :

Numéros 246-287 rue de la Rivelaine, 246-288 rue François-Rapin, 246-82 rue Roussillon, 246-284 et 246-290 des zones tampons et P-246 un espace vert. Ces lots sont tous du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot. Les frais sont payés par les cédants.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

99-03-61

AUTORISATION DE SIGNATURE POUR ENTENTE – GRIEF 98-01

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu d'autoriser le maire et le secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité, l'entente pour régler le grief numéro 98-01.

ADOPTÉE

99-03-62

AUTORISATION DE SIGNATURE POUR ENTENTE – CONGÉ SANS SOLDE

Il est proposé par la conseillère, Micheline Lévesque, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu d'autoriser le maire et le secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente accordant un congé sans solde à madame Vivianne Caouette, d'une durée de 2 mois soit du 5 juillet au 27 août 1999 inclusivement.

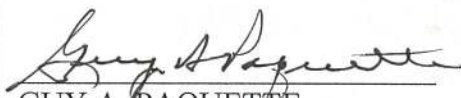
ADOPTÉE

99-03-63

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par la conseillère, Micheline Lévesque et résolu de lever l'assemblée et ce à 21h00.

ADOPTÉE


GUY A. PAQUETTE
secrétaire-trésorier


MICHEL TARTRE
maire

